

Extrait du La clef des champs électromagnétiques - RTE

<http://clefdeschamps.info/Quelles-actions-mene-RTE-sur-la>

L'ESSENTIEL

Quelles actions mène RTE sur la question des champs électromagnétiques ?

- Fiches thématiques - L'essentiel - Et pour moi ? -

Date de mise en ligne : jeudi 5 mai 2011

Description :

Au-delà du respect de la réglementation, RTE contribue activement à l'acquisition de nouvelles connaissances dans tous les domaines touchant à l'électricité et à l'information du public sur ses effets.

La clef des champs électromagnétiques - RTE

RTE, une attitude prudente et responsable

Pour RTE, cette implication passe par un **soutien à la recherche biomédicale sur les champs électromagnétiques**, en coordination avec des organismes internationaux mondialement reconnus. Cette démarche s'effectue dans le plus grand respect de l'indépendance des chercheurs et en garantissant la publication des résultats de leurs expertises.

Un engagement qui passe aussi par [l'information en toute transparence](#) du public, des professionnels de la santé, des employés de l'industrie électrique et des médias. Enfin, pour enrichir son expérience par le retour d'avis issus du "terrain", RTE a instauré un dialogue permanent pour garantir la concertation avec les différents partenaires que constituent les pouvoirs publics, les élus, les associations et les riverains d'installation.

Un dispositif d'information et de mesure des champs magnétiques de 50 Hz

L'action de RTE passe aussi par la mise à disposition d'une [plaquette d'information](#) plaquette d'information à l'attention des maires dont la commune se trouve à proximité de lignes haute tension ou très haute tension. Celle-ci a pour vocation de renforcer la communication autour de telles installations et répond aux questions les plus fréquemment posées à leur sujet. Pour les compléter, ce document précise les modalités qui permettent aux maires des communes concernées de faire [mesurer les niveaux de champs magnétiques à 50 Hz dans l'environnement résidentiel](#) et de bénéficier ainsi d'une information détaillée sur leur commune.

DEUX TYPES DE RÉPONSE

Pour cela, en fonction de la situation, RTE propose deux types de réponses à compter de la réception de la demande du maire. **La première est l'envoi d'un agent RTE sur place** afin de répondre aux interrogations soulevées par la présence des lignes haute et très haute tension et procéder à des relevés de champs magnétiques. Mais, **sur demande explicite du maire, la réalisation de ces mesures peut être confiée à un laboratoire indépendant**. Celui-ci appliquera alors un protocole établi, conforme au cahier des charges prescrit au niveau national par l'UTE (Union Technique de l'Electricité). Afin de respecter une totale transparence et de garantir son indépendance, le laboratoire communiquera directement au maire le rapport établi à partir de ces mesures. RTE s'engage, à la lumière des résultats qu'il présente, à apporter toutes les informations complémentaires nécessaires. Enfin, si la commune le souhaite, ce service est financièrement pris en charge intégralement par RTE.

► [En savoir plus.](#)